



73^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Point 74b de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association

New York, le 16 octobre 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association pour son premier rapport thématique à l'Assemblée générale de l'ONU.

La Suisse, qui a présenté en juillet dernier son rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030, salue l'accent mis sur les liens existants entre l'exercice du droit de réunion pacifique, de la liberté d'association et la mise en œuvre des objectifs du développement durable. La Suisse partage l'opinion du Rapporteur spécial selon laquelle ces droits, en favorisant la solidarité et la collaboration, ainsi qu'en influant sur l'opinion publique et la prise de décision, sont des moteurs de changement.

Afin que la société civile puisse exercer son rôle dans la réalisation des ODD, il est essentiel qu'elle dispose de l'espace nécessaire. Il faut pour cela que les Etats respectent au niveau législatif et dans la pratique les libertés fondamentales de réunion pacifique, d'association et d'expression, et protègent les défenseurs des droits de l'homme.

En outre, le rapport relève à juste titre l'importance de la liberté d'association et de la négociation collective en tant que condition essentielle au dialogue social. La Suisse souhaite rappeler que ce dialogue est indispensable afin de promouvoir la justice sociale, des relations professionnelles équitables et pacifiques et la promotion du travail décent.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Vous soulignez l'impact négatif des restrictions apportées à l'espace civique sur la réduction de la pauvreté, des inégalités et de l'insécurité. **Existe-t-il un risque que le climat actuel de répression à l'encontre de la société civile compromette la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 ?**

Selon vous, de quelle manière les Etats donateurs peuvent-ils mieux combiner leurs efforts pour mettre en œuvre les ODD et pour soutenir les acteurs locaux de la société civile ?

Je vous remercie.